

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
COMMUNE DE NIEDERNAI  
~~~~~

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2025 à 18h30

Nombre de membres : 14
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Patricia DIETSCH, Grégoire FUCHS, Sylvain GYSS, Florie-Anne EBERHARDT, Mélissa DA SILVA, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Geoffrey SCHOTT

Etaient absents excusés : Huguette DOUNIAU (donne procuration à Grégoire FUCHS), Christophe SCHIFFNER (donne procuration à Valérie RUSCHER), Gabin KRIEGER.

Désignation du secrétaire de séance : Maurice FRITZ avec 8 voix POUR + 1 voix par procuration (Christophe SCHIFFNER à Valérie RUSCHER), 3 voix CONTRE (Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Grégoire FUCHS) et 1 voix ABSTENTION par procuration (Huguette DOUNIAU à Grégoire FUCHS)

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire présente Jessica DELAMBRE, qui remplace Elodie POTARD, au poste de secrétaire de mairie, le temps de son congé maternité. Elle a proposé à Jessica d'assister à une séance du conseil municipal, pour faire connaissance avec l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux, sans prendre part aux différentes délibérations.

Madame le Maire signale qu'au point « Divers », elle reviendra sur les sujets évoqués lors du conseil municipal du 19 septembre, à savoir :

- L'équipe actuelle du personnel communal
- La prise en charge par Groupama du lampadaire au terrain de football.

ORDRE DU JOUR

58. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2025
59. TABLEAU DES ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
60. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE
61. DROIT DE PREEMPTION
62. DIVERS

58. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2025

Madame le Maire signale qu'elle ne dispose toujours pas de la copie de la lettre (annexe 3) lue par Grégoire FUCHS le 19 septembre 2025. Grégoire FUCHS répond qu'il n'enverra la copie qu'à partir du moment où il aura reçu une réponse à son courrier recommandé adressé à Madame le Maire.

Jeanine SCHMITT souhaite que le texte concernant la délibération N°51 soit réécrit et mentionne la « commune de Niedernai » à la place de « La Ville d'Obernai », puisque c'est le conseil municipal de Niedernai qui procède au vote.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2025 :

- **POUR : 6 + 1 procuration (Christophe SCHIFFNER à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 3 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Grégoire FUCHS) + 1 procuration (Huguette DOUNIAU à Grégoire FUCHS)**
- **ABSTENTION : 2 (Florie-Anne EBERHARDT, Mélissa DA SILVA)**

59. TABLEAU DES ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

➤ **Tableau des arrêtés**

N°	DATE	MOTIF
79	08/10/2025	ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT - RUE DES PIERRES - 13 ET 14 OCTOBRE POUR POSE D'ENROBE
81	20/10/2025	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRCULATION - réseaux télécom - (RUE DES PIERRES)
82	20/10/2025	ARRETE CONCERNANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – STE KELHETTER (208 RUE PRINCIPALE)
83	29/10/2025	ARRETE CONCERNANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Décoration de Noël (RUE DU CHATEAU)

➤ **Décisions du maire prises par délégation**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire,

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du **devis 2025095531** de la **société EPÂPURE** concernant la prestation de nettoyage, d'évacuation et de désinfection de fientes de pigeons à la mairie pour un montant HT de 1.360,00 € soit 1.632,00 € TTC.
- 2) Signature du **devis 2025095529** de la **société EPÂPURE** concernant la prestation campagne de dépigeonnage et de capture de pigeons, au nombre d'une vingtaine voire plus posés sur le toit de la mairie, dans l'optique de stopper leurs salissures le long des murs de la mairie mais également devant la porte d'entrée et surtout de ne plus encombrer les gouttières de la mairie de leurs fientes, pour un montant de 570,00 € HT soit 684,00 € TTC. Cette campagne de capture est effectuée sur 1 mois avec un intervalle de 48h. A ce jour, aucun pigeon n'a été capturé, il y a toujours autant de pigeons sur le toit de la mairie. Nous avons fait plusieurs retours à la société pour leur communiquer notre insatisfaction et nous avons décidé de bloquer cette facture.
- 3) Signature du **devis N° D-202503-140** de la **société GS ENERGIE** concernant la mise en place d'un bouton d'arrêt pour la VMC à l'école maternelle pour un montant de 506,00 € HT soit 607,20 € TTC. L'intervention doit intervenir semaine 48.
- 4) Signature du **devis N° 14199** de la **société EPSL** concernant la commande de 10 m3 de copeaux de bois spécifique aire de jeux, qui sera livrée fin novembre, pour un montant 895,00 € HT soit 1.074,00 € TTC.

60. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Si un agent de catégorie C et titulaire du grade d'adjoint d'animation territorial souhaite faire évoluer sa carrière en étant nommé(e) adjoint(e) d'animation principal de 2^{ème} classe, il faut obligatoirement qu'il réussisse l'examen professionnel d'adjoint.

Au vu des résultats obtenus et sa réussite aux épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, Madame Elodie POTARD a été inscrite sur la liste des candidats admis arrêtée par le jury réuni le 26 juin 2025.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Madame le Maire propose de régulariser la situation de Madame Elodie POTARD en créant ce poste au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, échelon 07 à compter du 26 juillet 2025, qui n'existait pas au sein de la commune, et demande de passer au vote.

- **POUR : 7 + 1 procuration (Christophe SCHIFFNER à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 3 (Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Grégoire FUCHS) + 1 procuration (Huguette DOUNIAU à Grégoire FUCHS)**

- **ABSTENTION : 1 (Geoffrey SCHOTT)**

61. DROIT DE PREEMPTION

N° DIA – 067 329 25 M 0010 - SERRIERE - DAHLMANN

Section 239 parcelle 105, section 243 - parcelle 105 et section 245 - parcelle 105 d'une superficie totale de 4.37 ares pour un montant de 280 000 € - 60 rue Basse

N° DIA – 067 329 25 M 0011 - NAAL – RUDOLF/MARQUES

Section 63 parcelles 625/130 d'une superficie totale de 6.17 ares pour un montant de 445 000 € - 14 rue du Nordfeld

Le conseil municipal décide de renoncer au droit de préemption sur les propriétés précitées et passe au vote, à l'exception de Grégoire FUCHS, frappé de déport en commission urbanisme, ainsi que Dominique JOLLY, Maurice FRITZ et Astride LANG, frappés de déport dans le cadre du PLUi-H :

- **POUR : 7 + 1 procuration (Christophe SCHIFFNER à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

62. DIVERS

- **Urbanisme**

SARL OHREL	26 rue Laendry	73	194 de 710m ²	23/09	Pose de 12 panneaux photovoltaïque
AMIRZA Camille	6 rue de Meistratzheim	2	750 de 377m ²	04/11	Construction d'une maison individuelle
VALLEE Thomas	93 rue des Oiseaux	2	0351-0033 de 524m ²	13/11	Dépose de la charpente d'une grange Pose d'une nouvelle charpente Modification des façades Création d'un logement dans la grange

- **Autres sujets**

- **Etat d'avancement des travaux de la rue des Pierres et la traversée de la RD1422**

Nous sommes sur les derniers travaux de finition :

- ✓ de la rue des Pierres :
 - création des massifs de fleurs et d'arbustes
 - marquage au sol de la route en voie partagée véhicules/cyclistes (dessin de chevrons et vélos), du franchissement STOP rue des Pierres, marquage STOP au débouché des 2 chemins, etc...

- en attente : pose d'un grillage sur les murs en « L » le long de la piste cyclable derrière le platane
 - ✓ de la traversée de la RD1422 :
 - en attente de la pose des barrières de protection pour les piétons le long de la RD1422 vers le terrain d'entraînement de football
- **le projet « Ecole élémentaire - implantation du chapiteau et végétalisation de la cour »**
 - ✓ Réunion de cadrage avec tous les acteurs engagés dans le projet à la mairie d'Obernai, à savoir le service d'archéologie, les architectes des bâtiments de France, le cabinet d'architecte MSTEGER, le service instructeur de l'urbanisme d'Obernai, les services de la Sous-Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet et Madame le Maire de Niedernai
 - ✓ L'objectif était de faire le point avec tous les acteurs et ainsi connaître leur position (avis/décision) par rapport au projet global présenté dans le cadre du permis de construire
 - ✓ Un bref rappel du projet a été partagé par Madame le Maire
 - ✓ Monsieur le Sous-Préfet donne la parole à chaque acteur :
 - les ABF expliquent les motifs de l'avis défavorable émis sur le projet de l'implantation du chapiteau. Leur avis est conforme et doit obligatoirement être suivi
 - M. le Sous-Préfet, compte tenu du caractère architectural et patrimonial du cœur du village partage l'avis des ABF
 - Les services de l'archéologie confirment la prescription de fouilles préventives sur le projet de l'extension
 - ✓ Monsieur le Sous-Préfet interroge Madame le Maire sur des solutions alternatives au sein de la commune, mais la plupart présente des obstacles : achat de foncier, impossibilité de mutualiser la salle de motricité à l'école maternelle, impossibilité de construire sur pilotis, impossibilité de dépasser l'enveloppe budgétaire qui était allouée à ce projet.

Suite aux différents échanges, Madame le Maire et Monsieur le Sous-Préfet proposent de conclure par le maintien du permis de construire en cours d'instruction, mais de le recentrer uniquement sur la désimpermeabilisation de la cour d'école, la rénovation des sanitaires et la mise en place d'une pergola, le chapiteau étant retiré du projet.
- **Un exercice des pompiers** a eu lieu vendredi 7 novembre au presbytère, qui consistait à simuler un incendie dans la cave au niveau de la chaudière - entièrement enfumée - avec une personne portée disparue. Ces exercices s'inscrivent dans le cadre de la formation initiale de 16 sapeurs-pompiers professionnels, débutée le 1er septembre et qui se terminera le 5 décembre. Les stagiaires étaient également encadrés par quatre chefs d'agrès stagiaires, eux-mêmes en formation pour leurs nouvelles fonctions. La Brigade Verte, qui était de passage, a pu également intégrer le dispositif afin d'être pris en charge par le Chef d'agrès. Ce travail interservices est plus que primordial.

Ce type de manœuvre permet de confronter les stagiaires à des situations proches du réel et de diversifier les environnements d'intervention, protocole encadré administrativement par la signature d'une convention simplifiée éditée par le SDIS67 et signée pour accord par Madame le Maire.

- Une très bonne nouvelle : **l'arrivée du PASS'O à Niedernai, grâce à la ligne B, gratuite, à partir du 2 janvier 2026 :**
 - ✓ De Niedernai à Bernardswiller en passant par plusieurs arrêts à Obernai
 - ✓ Les arrêts à Niedernai :
 - **Création de 2 arrêts « Douves »** : devant et en face de la boulangerie BOTTEN
 - 2 arrêts « Pont de l'Ehn » qui s'adosent aux arrêts de la ligne CTBR 257
 - **Création d'un arrêt « Loewert »** (au niveau du N° 132)

- **L'équipe actuelle du personnel communal**
 - ✓ Arrivée de Nicolas MARTZ, agent communal, en remplacement de Vianney FRITZ, qui avait souhaité reprendre des études de paysagiste en alternance
 - ✓ Arrivée de Jessica DELAMBRE, secrétaire de mairie, en remplacement d'Elodie POTARD, pendant son congé maternité
 - ✓ Sabrina ROCK, absente pour le moment, en arrêt maladie jusqu'au 23 décembre

- Madame le Maire partage les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie à savoir :

Lundi :	8h00 – 11h30 et 13h30 – 16h00
Mardi :	13h30 – 16h00
Mercredi :	8h00 – 12h00
Jeudi :	13h30 – 16h00
Vendredi :	8h00 – 11h30

- Fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année :
 - ✓ **du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus**

- Lampadaire au terrain de football. Pour rappel, nous avons supposé qu'un camion de l'entreprise EQIOM ou un engin agricole a endommagé le haut du lampadaire, qui se trouve le long du terrain de football d'entraînement. Une plainte a été déposée à la gendarmerie le 25 février, accompagnée d'une photo de l'impact. Un devis a été établi par EIFFAGE pour la prise en charge de ce sinistre par Groupama.
Lors du conseil municipal du 19 septembre, une question avait été posée par Huguette DOUNIAU concernant un reste à charge important pour la commune.
Madame le Maire souhaite apporter un complément d'information. Le dossier a été transmis à Groupama qui a donné son accord en date du 13 mai pour une prise en charge se décomposant ainsi :

- Un 1^{er} acompte de 2.378,18 €
- Un montant de franchise déduite de 895 €
- Un solde sur présentation de la facture des travaux de 1.612,17 €

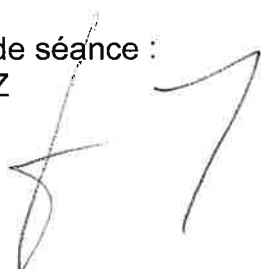
Le 1^{er} devis d'Eiffage portait sur 5.020.- € HT. Après négociation effectuée par Groupama, le devis d'Eiffage a été actualisé à 4.870.- € HT. La franchise de 895 € restera à la charge de la commune, la société EQIOM n'ayant pas donné signe de vie, tout comme leur assurance.

Nouvel épisode de ce sinistre : La société EIFFAGE est intervenue pour effectuer la dépose du lampadaire et c'est à ce moment-là que les ouvriers se sont aperçus que l'embase de ce lampadaire avait été très endommagée (béton fendu). Il était donc impensable et extrêmement dangereux de monter un nouveau lampadaire sur l'embase actuelle. Un devis complémentaire a été demandé à EIFFAGE, un rendez-vous avec un expert Groupama a été prévu le 27 novembre.

- La cérémonie du 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Niedernai et Nordrach :
 - ✓ Remerciement à Maurice FRITZ et au groupe de travail qui ont œuvré pour l'organisation de cette cérémonie, phase retour à Niedernai, une pleine réussite.
 - ✓ Merci également à la chorale Ste Cécile, aux musiciens qui ont animé cette messe (cor des alpes et trompette), mais également à la belle prestation des 2 curés assurant une messe bilingue.
 - ✓ Après la nourriture spirituelle, les invités se sont régalés avec la choucroute cuisinée et servie par l'équipe de Raphaël DEMEER.
 - ✓ Une projection du film du jumelage en 2000 à Niedernai empreinte de nostalgie et beaucoup d'émotion.
- Les prochaines dates à retenir :
 - ✓ Samedi 6 décembre : « Winachde em Stadel » avec les 6 associations et amicales à la salle des Landsberg
 - ✓ Dimanche 7 décembre à 17 heures : concert de Noël à l'église Saint Maximin avec le duo Orgue / Trompette
 - ✓ Dimanche 14 décembre : fête de Noël des aînés à la salle des Landsberg
 - ✓ Dimanche 25 janvier 2026 : cérémonie des vœux du maire de Niedernai à la salle des Landsberg

Madame le Maire décide de clôturer la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance :
Maurice FRITZ



Pour copie conforme
Niedernai le 24 novembre 2025
Le Maire :
Valérie RUSCHER



